

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 20 Rabia (II) 1448
2 Octobre 2026

N° 122

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	3033
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	3034
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	3035
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	3040
Homologation de résolutions	3040
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	3041
Avis aux créanciers.....	3046
Convocations	
Sociétés anonymes	3046
Sociétés communautaires.....	3051
Autres sociétés	3051
Divers	
Avis au public.....	3051
Rectificatifs	3052
Liste des Titulaires de comptes inactifs	
Banque de Tunisie et des Emirats "BTE".....	3053

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

Sociétés communautaires

Avis au public

A/N735/2026

Date du Bulletin d'information publique : 9/9/2026

Dénomination sociale : Société Communautaire Locale «Awtad»

Catégorie de la société : Locale

Capital social souscrit : 5000.00 dinars

Adresse du Siège social : Jamila el Jadida ben Guerdane Médenine

Objet Social : Services agricoles

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 08/07/2026

Nombre de parts sociales : 10 parts

Valeur nominale d'une part : 500.00 dinars

Banque : Banque Nationale Agricole BNA

Période de souscription : Du 10/09/2026 au 27/03/2027

Les Privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : OUI

Approbation des conditions d'admission aux assemblées publiques et d'exercice du droit de vote : OUI

Accord sur les modalités de répartition des excédents et de constitution de l'épargne : OUI

Convocation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale : -

LISTE DES FONDATEURS :

Noms et prénoms :

Mohamed Zarrouk : Délégation Benguerdane, Gouvernorat MEDENINE, Adresse Jamila el Jadida

Ali Saidi : Délégation Benguerdane, Gouvernorat MEDENINE, Adresse Jamila el Jadida

Houda Mahdhi : Délégation Benguerdane, Gouvernorat MEDENINE, Adresse Jamila el Jadida.

2026R02822SODB1

AVIS AU PUBLIC

N°892/2026

Date : 21/09/2026

Dénomination Sociale : Société Communautaire Locale Taj el Romane

Type de Société : Locale

Capital Social Souscriptible : 5000DT

Siège Social : El gamarti el frahtia goubellat

Objet Social : Projet agricole intégré

Dépôt du Projet des Statuts : 14/09/2026

Nombre de Parts Sociales : 10 parts

Valeur Nominale de la Part : 500 DT

Durée de la Société : 99 ans

Etablissement Bancaire : BTS Béja

Période de Souscription : Du 25/09/2026 au 09/10/2026

Avantages prévus : Oui

Conditions d'admission et droit de vote approuvés : Oui

Conditions de répartition des excédents et réserves approuvées : Oui

Convocation à l'assemblée constitutive : Via la plateforme numérique dédiée

Lieu de l'assemblée : Goubellat.

Liste des Fondateurs :

Nom et prénom :

Riahi ammara : Délégation goubellat, Gouvernorat Béja, Adresse Elfrahtia goubellat

Sebaili chadlia : Délégation goubellat, Gouvernorat Béja, Adresse Chik wedyen

Trabelssi tounes : Délégation goubellat, Gouvernorat Béja, Adresse Gram goubellat.

2026R02869SODB1

Avis au public

Réf : 70/2026

Date : 30/09/2026

Dénomination sociale : Société Communautaire Locale "Daymaa"

Catégorie de la société : Locale

Capital social souscrit : 5 000,000 Dinars Tunisiens

Siège social : Ouled Abid Goubrar

Objet social : Services agricoles et mécanisation

Durée de la société : 25 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 22/01/2026

Nombre de parts sociales souscrites : 10 parts

Valeur nominale de la part : 500.000 Dinars Tunisiens

Institution bancaire (Agence Régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Sidi Bouzid

Période de souscription : Du 30/09/2026 au 30/10/2026

Avantages octroyés : Selon les dispositions du statuts type

Conditions d'admission et de vote : Approuvées

Conditions de répartition et réserves : Approuvées

Convocation à l'Assemblée Générale : Via la plateforme.

Liste des Fondateurs :

Noms et Prénoms :

Riadh Abidi : Délégation Regueb, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Regueb

Ali Akrouti : Délégation Regueb, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Cité El Manar 2, Regueb, Sidi Bouzid

Houssem Ayouni : Délégation Regueb, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Regueb, Sid Bouzid.

2026X01339SODB1

Avis au public

Réf : 825/2026

Date : 22/09/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire Locale Jinen Alrahik

Catégorie de la société : Locale
Montant du capital social souscriptible : 5000.00DT
Adresse du siège social : Cité Awled Chalbi Sidi Bouzid Ouest
Objet de l'activité de la société : Services agricoles
Durée prévue de la société : 99 ans
Date de dépôt du projet des statuts types : 12/08/2026
Nombre de parts nominales à souscrire : 10 parts
Valeur nominale des parts : 500 DT
Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Nationale agricole Sidi Bouzid
Délai ouvert pour la souscription : Du 28/09/2026 au 15/10/2026
Avantages prévus conformément aux statuts types : Oui
Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui
Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui
Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme
Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de l'invitation.
Liste des fondateurs :
Nom et prénom :
Mohamed Hmidi : Délégation Sidi Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Av de la poste Sidi Bouzid
Fatma Mounawer : Délégation Sidi Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Cité Gaoufel Sidi Bouzid
Sabrine Gammoudi : Délégation Sidi Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Cité Ennour Ouest Sidi Bouzid.
2026X01345SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Société de Promotion Immobilière EL IMRANE

Société Anonyme

Au Capital de 9.800.000 DT

Siège Social : B5-1 Résidence Ulysse - Cité Des Pins - Lac 2

Identifiant unique : 0033042 Q

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 07 Juillet 2026 enregistré à la recette des Finances Cité Mahrajène - Tunis le 03 Août 2026 sous le N°26703917 quittance N°43243 et dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises le 16 août 2026, il a été décidé de transférer le siège social de la société de promotion immobilière EL IMRANE au bureau B5-1 résidence Ulysse - Cité Des Pins - Lac 2.

2026403360SANB2

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Chakira Câble

SA au capital de 11.200.000 Dinars

Siège Social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0001855X

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 Juin 2026, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 28 Septembre 2026, sous le n°26803025, quittance n°M068897, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 29 Septembre 2026, il a été décidé, à l'unanimité, le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois

ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2029 qui statuera sur l'exercice 2028 :

- Monsieur Faouzi Elloumi.

- Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane.

- MT Elloumi SA.

2026403364SANB2

Reconduction des fonctions du Directeur Général Adjoint

Chakira Câble

SA au capital de 11.200.000 Dinars

Siège Social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0001855X

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 27 Juin 2026, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 28 Septembre 2026, sous le n°26803021 quittance n°M068889, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 29 Septembre 2026, il a été décidé, à l'unanimité, la reconduction des fonctions de Monsieur Zied Elloumi en tant que Directeur Général Adjoint avec les mêmes pouvoirs conférés au Président Directeur Général pour les exercices, 2026, 2027 et 2028 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2029 qui statuera sur l'exercice 2028.

2026403365SANB2

Réduction du capital

Tunisie Electroménager - T E M

SA au capital de 262.500 Dinars

Siège Social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0006882X

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Juillet 2026, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 16 Septembre 2026, sous le n°26804555, quittance n°M064348,

dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 28 Septembre 2026, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- La réduction du capital de 262.500 Dinars à 238.965 Dinars.

- Modification de l'article 6 des statuts.

- Mise à jour des statuts ainsi que sa mise en conformité avec le Code des Sociétés Commerciales et avec la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

2026403382SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nom de la société : FRUMENTUM BIO

Forme juridique : Société à responsabilité limitée (SARL)

Au capital de 1 000 000 de dinars

Siège social : Résidence Badr, local n°36, El Menzah 1, Tunis

Identifiant fiscal : 1982350-P

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 septembre 2026, enregistré auprès de la Recette des Finances de la rue d'Autriche le 29 septembre 2026, sous le numéro 4390708, quittance n° 075967 M, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 30 septembre 2026, sous le numéro 2026P87747991.

Les associés ont convenu de définir et de répartir les missions et responsabilités relatives à la gestion de la société et à ses activités, ainsi que d'adopter un plan de travail et de gestion pour la prochaine campagne agricole, en déterminant les priorités et les programmes relatifs à l'exploitation agricole, à la production et au suivi des activités.

2026403368SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Fouchana, le 18/09/2026, QUITTANCE N°M094296 enregistrement N°26204177. M. Béchir Riahi a transféré à Mr. Mokdad Al-Hawamdi la totalité du fonds de commerce qui consiste en des activités de photographie comme activité principale et commerce spécialisé en détail, et la vente de cadeaux comme activité secondaire situé à la rue du 7 Novembre, Fouchana, Ben Arous.

Les oppositions seront recevables à l'adresse du fonds selon le code du commerce.

Cet article a été publié au Quotidien du 25 Septembre 2026.

2026R02849FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat enregistré à la recette des finances de Sidi Hssin, Tunis, le 10/07/2024, quittance n°M083141 enregistrement n°24202860, Mr. Sofien Dridi, en tant que gérant de la société Frib en gros identifiée par le numéro unique 1665378K a vendu à Mr. Nidhal Jaaidi la totalité du fonds de commerce situé au 231, rue El Harairiya, Zahrouni 2072, Sijoumi, destiné au commerce de vêtements d'occasion en gros.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du fonds de commerce selon le registre du commerce.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 25 septembre 2025.

2026R02850FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Les professeurs Madame Karima El Ouslati et son assesseur Madame Amal El Mediouni, le 14/11/2025,

consignées dans le registre des brouillons à la page 148 sous le numéro 153. Madame Mariem Al Zubaidi, titulaire de C.I.N N°04615636, a donné en donation à son fils Moumen Maâla, titulaire de la C.I.N N°07489559, et son frère M. Majid Maâla, titulaire de C.I.N N°01059246 qui était présent la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de vêtements «Chez ma griffe» situé au 2 rue Abou Horayra, El Menzeh 5, Ariana.

Les oppositions peuvent être reçues à l'adresse du donataire conformément au code du commerce.

Cet article a été publié au Quotidien du 25 Septembre 2026.

2026R02852FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 03/09/2026, enregistré auprès de la Recette des Finances de Ksar Hellal le 07/09/2026 sous le numéro 26201783 suivant quittance n°M061502.

Madame FATMA IZAHRA RADHOUAN, agissant en qualité de représentante légale de la société "R ONE OPTIC" a vendu à Madame FATMA IZAHRA RADHOUAN CIN n°069614884 demeurant à la rue Ibn Rochd Ksar Hellal, l'intégralité du fonds de commerce conçu à la vente des lunettes médicales et solaire, exploité dans le local situé à l'avenue des Nations Unies, Ksar Hellal.

Les oppositions seront reçues dans les délais légaux au domicile de l'acquéreuse demeurant à rue Ibn Rochd Ksar Hellal.

La présente annonce a été publiée au journal «ECHOUROUK» du 26/09/2026.

2026S01305FCCC2

Acte de renonciation d'un fonds de commerce

Suivant Acte SSP, enregistré à la recette des finances de Sayada le 30/07/2026, Basma Hadaji, Hadil Sassi, Hana Sassi, Rabii Sassi, Riadh

Sassi ont cédé à Rafik Sassi à titre gratuit l'intégralité de leurs quotes-parts indivises dans le Fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba N°5 Lamta, avec ses éléments corporels et incorporels le contrat de renonciation a été publié dans les quotidiens «Echourouk et le Quotidien» dans leurs numéros parus le 26/09/2026.

Les oppositions se font entre les mains de maître Kaouthar Chakroun résidente à Borj Khefcha Monastir dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cette annonce au JORT.

2026S01306FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité De Hammem Sousse le 02/09/2026 ; enregistré à la recette des finances De Hammem Sousse le 25/09/2026 sous le n°26205925 reçu n°M08227, Mr Rami Homrani CIN 12808376 a vendu à la Société Homrani Business Identifiant Fiscale 1872888/J la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Ibnou Charaf Hamem Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au quotidien Tunisien «ECHOUROUK» parue en date du 30/09/2026 les oppositions doivent être faites dans les vingtaines des jours suivant la parution du présent extrait, entre les mains de l'acheteur.

2026S01308FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 15/07/2026 et le 19/09/2026 ; enregistré à la recette des finances Avenue Mohamed Marouf Sousse le 23/09/2026 sous le n°26202382 reçu n°M079720, Mr Foued ben Sma CIN n°09291290 a vendu à Mr Mustapha Said CIN 02807404, la totalité du fonds de commerce sis immeuble Zaoui Avenue Docteur Grol Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au quotidien Tunisien «ECHOUROUK» parue en date du 25/9/2026, les oppositions doivent être faites dans les vingtaines des jours suivant la parution du présent extrait, entre les mains de l'acheteur.

2026S01309FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 16/09/2026 à la commune de Djerba Houmt souk et enregistré à la recette des finances de Djerba Adjim le 22/09/2026 (enregistrement n°26201212 quittance n°M025736), Madame Fethia LAJIMI titulaire de CIN n°03528238 a cédé à Mr Faouzi Methni titulaire de CIN n°00261931 et son identifiant unique RNE n°1971307B, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local commercial situé au marché d'Adjim Djerba. Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acquéreur Mr Faouzi Methni à l'adresse du fonds sus-indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 2/10/2026.

2026S01311FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 11/06/2025 et enregistré à la recette des finances publique de MONASTIR le 27/08/2026 sous le n°26106319, quittance n°M072339 MONSIEUR HMIDA WALID a vendu à monsieur GUIZENI MOHAMED tous les éléments incorporels Uniquement du fonds de commerce destiné à exercer tous les actes de commerce et des métiers situé à la RUE EL CHRAKA N°39 MONASTIR.

Toutes oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur monsieur GUIZENI MOHAMED à son adresse RUE EL BASSATINE N°124 MONASTIR vingt jours au plus tard après la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 2/10/2026.

2026S01313FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 24/07/2026 et enregistré à la recette des finances de Teboulba le 28/07/2026 sous numéro de quittance MO42615 M Mongi Bouguerra a vendu à la Sté LINA de polissage de marbre et gravure sur pierre (en construction) situé à Teboulba le fonds de commerce «polissage de marbre et gravure sur pierre» situé à Teboulba avec tous ses éléments, la vente comprend les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites dans un délai de 20 jours de sa publication au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 2/10/2026.

2026S01314FCCC2

RESILIATION D'UN CONTRAT DE VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous-seing privé légalisé en date du 16 et 29 juillet 2026 enregistré à la recette des finances Victor Hugo à Sousse en date du 25/9/2026 sous le n°26204385 Chaker Selmi et Noomen Kammoun ont résilié le contrat de vente du fonds de commerce Salon de thé sis Immeuble echartia rue des orangers khzama ouest Sousse enregistré le 21/2/2024 sous le n°24200917. Les oppositions sur le prix de résiliation consigné à la recette des finances sous le N°M087338 seront formées entre les mains du rédacteur du contrat l'avocat Mohamed Fredj Mrad dans un délai de 20 jours de la publication de l'avis de vente au JORT. Un avis de la résiliation de vente a été publié au journal LA PRESSE du 29/9/2026.

2026S01315FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 17/09/2026 rédigé par maître Mabrouk KOSENTINI, et enregistré le 23/09/2026 à la recette des

finances Sakiet Ezzit SFAX, quittance n°M069769, enregistrement n°26103069, Mme Henda Bent Abdallah BAHLOUL, titulaire de la CIN n°05396117, a vendu à Mr Yassine Ben Habib ABDELMALAK, titulaire de la CIN n°08849012, la totalité du fonds de commerce utilisé pour la fabrication et la vente de gâteaux situé dans les deux locaux suivants : le premier sur la route de l'aéroport, km 4,5, cité Al-Bahri 3, Sfax, et le second dans la cité Al-Habib, Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions seront admises auprès de l'acheteur domicilié au lieu du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 27/09/2026 (En langue française) et «Achourouk» du 27/09/2026 (En langue arabe).

2026X01337FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite a un acte sous seing privé en date du 14/09/2026 enregistré à la recette des finances Tina Sfax le 16/09/2026 n°262022981, Mme AYACHI Marwa titulaire de la CIN 08872942 a vendu son fonds de commerce sujet d'un café situé à la route de l'aéroport km 6 ALHAJEB Sfax, à Mme Hela KCHICH titulaire de CIN n°11081141. L'acheteur annonce que les oppositions probables seront mises aux délais légaux auprès de son adresse route de l'aéroport km 4- Cité albahri 3- Sfax. Notant qu'il a été publié au journal AL CHOUROUK publié en arabe le 26/09/2026 page 8 ; comme il a été publié dans le journal Le QUOTIDIEN publié en français le 26/09/2026 à la page 15.

2026X01338FCCC2

Transfert d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de transfert d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances avenue de la

République de Sidi Bouzid le 22 septembre 2026 Quittance N° M100108 sous le N° d'enregistrement 26710396. Mr Montassar Bellah HAMDOUNI; titulaire de CIN N°15267831 délivrée à Tunis le 13 avril 2023 domicilié à cité ennour ouest Sidi Bouzid ; a transféré tout le fonds de commerce qui consiste en une boulangerie et matériel de fabrication de pain et qui est situé à Ennwamer Sidi Bouzid à la société ENNASR LELKHOBEZ identifiée sous le matricule 1994925X, dont le siège social est à Ennwamer Sidi Bouzid.

Les oppositions doivent être déposées auprès de l'acheteur STE ENNASR LELKHOBEZ, situé à Ennwamer Sidi Bouzid durant les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du samedi 26 septembre 2026 sous numéro IP0426/01408 et au journal le Quotidien du samedi 26 septembre 2026 sous numéro IP0426/01408.

2026X01340FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Selon acte sous seing privé du 08 Août 2025, enregistré à la Recette des finances de Bab Swika Tunis le 11 Août 2025 sous le n°25202757 quittance n°061930, Madame Sonia B.Mohamed B.Abdallah Charkaoui a vendu à Madame Lilia B.Mohamed B.Belgacem Boukardougha le fonds de commerce exploité pour vente et achat de produits divers sis au 2 rue Ibn Seniour Tunis, avec tous ses éléments matériels et intellectuels, nom commercial et droit au bail.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de l'acquéreur à l'adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au "Quotidien" le 2/10/2026.

2026X01348FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 04/12/2025; enregistré à la recette des finances de Sfax 05/12/2025 sous numéro 2507328, numéro de quittance M01638 baya bouguira a cédé à wasila hamdi la totalité du Fonds de Commerce avec tous les éléments corporels et incorporels et qui est conçu pour lavage des voitures sis à la route l'aéroport Sfax.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de l'Avocate rédacteur du contrat.

Cet extrait a été publié au journal quotidien «Le Quotidien» du 20/06/2026 sous numéro 7741.

2026X01349FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 21/09/2026 enregistré à la recette des finances de Menzah 6 le 24/09/2026 sous le n°26207369, quittance 109035, Mr HATTAB RAEISS a vendu la totalité de son fonds de commerce du local n°6 marché municipal Menzah 8 destiné au commerce différent à monsieur MOURAD TEBBINI.

Les oppositions sont recevables auprès de monsieur HATTAB RAEISS dont l'adresse sise au 9 rue l'Océan indien Nkhilette Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la parution de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et Le Quotidien le 01/10/2026.

2026403366FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 14/09/2026 enregistré à la recette des finances Menzeh 6 le 22/09/2026 n° de quittance M107379 n° d'enregistrement 26207263 Mr khlifa elmehdi Htira c i n 04785695 a cédé aux frères Ahmed Akrimi cin n°07493535 et Aya Akrimi c i n

n°14515843 domiciliés résidence Hinda app 3a 1er étage nacer 2 Ariana la totalité du fonds de commerce du restaurant situé à la résidence Yamema n°1 Avenue Hedi Nouira cité ennacer 2 Ariana.

Toutes oppositions doivent être faites entre les mains de Me Mohamed Nabil Akrimi au 5 rue Ibn El khatib Menzah 1 dans les vingt jours qui suivent l'insertion de cette publication au JORT.

Cette publication a été insérée au journal Essahafa du 26/09/2026.

2026403374FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/09/2026 enregistré à la recette des finances de Sousse le 28/09/2026 enregistrement n°26202629 quittance M049308, la Société technique et technologie de revêtement et d'ameublement, enregistrée au Registre national des entreprises sous le n°1086263A, dont le siège social se trouve au 3041 Sakiet Ezzit Sfax, vend et cède et transporte aux messieurs Sabri Ben Sabbeh titulaire de la carte d'identité n°05656654 et Ramzi Ben Sabbeh titulaire de la carte d'identité n°05674114, résident à résidence Rania, rue Mongi Slim, L'Aouina Ariana, qui acceptent la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente des prêts à porter, chaussures et parfums sis à l'avenue Yasser Arafet, Sahloul 1 Sousse.

Les oppositions seront reçues chez maître Hamda Ben Said dont l'étude est Rue Hssan Enouri, Centre des affaires, Bloc A, Bureau 407 Bizerte - matricule fiscal 1853650 F, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «EL Chourouk» le 30/09/2026.

2026403378FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signatures légalisées des deux parties en date du 23 septembre

2026, enregistré auprès de la recette des finances (Avenue Taieb Mehiri - Nabeul) le 23 septembre 2026 (quittance n°M99183, numéro d'enregistrement 26205462), la société «Glory» pour le commerce de denrées alimentaires et de produits d'entretien - représentée par son représentant légal, sise à la Rue El Aïn - 8000 Nabeul, identifiant unique 1747984G, gérant : Mohamed Ben Nourreddine Kara Ali (domicilié Rue Gabès, Dar Chaâbane, Nabeul) - a vendu à la société «Kadi Store» - représentée par son représentant légal, sise 193 Avenue du 2 Mars - 8000 Nabeul, identifiant unique 1997816F, gérante : Achraf Bent Sahbi Mahdhi (domiciliée Rue Imam Al-Ghazali, El Borj) - l'intégralité du fonds de commerce situé au rez-de-chaussée de l'immeuble à deux étages sis au 111 Avenue Bir Challouf, Nabeul Ouest, exploité pour le commerce de denrées alimentaires et de produits d'entretien.

Le cabinet de Maître Moncef Ben Hattab Habibi, avocat à la cour de cassation, sis au 61 Avenue de la Liberté (3ème étage) - 1002 Tunis, a été désigné comme domicile élu pour la réception des oppositions, dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Echourouk» en date du 01 octobre 2026.

2026403385FCCC2

Location gérance libre

GERANCE LIBRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02 avril 2026, enregistré à la Recette des Finances d'El Manar Tunis le 11 mai 2026 sous le numéro de quittance n°M042249 et le numéro d'enregistrement 26301520, la propriétaire Sabah Zekri a donné en gérance libre au locataire gérant Hamza Kasbaoui l'ensemble du fonds de commerce situé à l'Immeuble Complexe Universitaire n°29, El

Manar 1, exploité dans l'activité de vente au détail d'appareils de téléphonie mobile, avec tous ses éléments corporels et incorporels, et ce pour une durée allant du 1er mars 2026 au 1er mars 2028.

2026R02844FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 26/07/2026 enregistré à la recette des finances El Mourouj en date du 21/08/2026, quittance N°M066420 Enregistrement N°26303524, Madame Takwa GNICHI a loué à la société WinPay représentée par son gérant Mr Mohamed RAHMOUNI, la totalité du fonds du commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à usage exclusif de société commissionnaire, dans le local sis à l'Avenue des Martyrs N°5 Mourouj 1 BEN AROUS.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 01/10/2026.

2026R02845FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon contrat enregistré à la recette des finances La Goulette le 11/08/2026 quittance n°84680 enregistrement n°26306581 Mme. Lilia M'Aaoui a loué à Mr. Iheb Dakhli la totalité du fonds de commerce destiné uniquement pour l'activité des parfums sis au 25 rue khaled ibno al walid 2045 l'aouina Tunis et ceci à partir du 01/07/2026 au 30/06/2027.

Cette annonce a été publiée dans le Quotidien du 30 Septembre 2026.

2026R02851FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 18/04/2025 enregistré à la recette des finances de Habib Thameur Tunis en date du 28/09/2026, quittance N° M051129 n° d'enregistrement 26302709, Mme Monia Yousfi a loué à Mr Rached Hamrouni, la totalité du

fonds de commerce "gérance libre", destiné commerce de vêtements confectionnés, dans le local sis 07 Rue d'Alger Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

2026R02853FCCCC

Location Gérance d'un fonds de commerce

D'un acte ssp enregistré à la recette des finances rue Habib Thameur Tunis du 31/8/2026, quittance n°M044762 sous n°26309366. Mr IMED ben Amor c i n 04737171 et walid ben amor cin n°04840734 identifiant unique 1402177T ont donné en gérance libre à Mr TAHEUR SAHDANI cin n°02791587 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels et sis au 29 rue de saline Tunis.

Les éventuels oppositions seront recevables à l'étude de maître khaled Ammar sis au 4 rue Salonique Tunis dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 22/9/2026.

2026R02861FCCCC

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances GABES le 19 Juin 2026, quittance n°M040085, enregistré sous n°26305437 la société Nationale de distribution de Pétroles «AGIL ENERGY» sise à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 EL Khadhra Tunis a donné en gérance libre à la Société Agil de Gestion et Services SA «SAGES» représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif, demeurant à l'avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 EL khadra Tunis gouvernorat de Tunis, pour une durée de six mois à dater du 3 Septembre 2025 renouvelables par

tacite de reconduction d'un mois en un mois, la STATION AGIL GABES VILLE sise à GABES.

En conséquence, la Société Nationale de Distribution de Pétroles «AGIL ENERGY» n'aura pas à répondre des engagements de toute nature, contractés par la société AGIL de Gestion et Services SA «SAGES» représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif durant sa gérance.

Cet article a été publié au journal LA PRESSE DE TUNISIE le 26/09/2026.

2026403362FCCCC

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances EL KEF le 11 Septembre 2026, quittance n°M058977, enregistré sous n°26702818 la société Nationale de distribution de Pétroles «AGIL ENERGY» sise à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 EL Khadhra Tunis a donné en gérance libre à la Société Agil de Gestion et Services SA «SAGES» représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif, demeurant à l'avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 EL khadra Tunis gouvernorat de Tunis, pour une durée de deux ans à dater du 06 Janvier 2026 renouvelables par tacite de reconduction, la STATION AGIL EL KEF sise à EL KEF.

En conséquence, la Société Nationale de Distribution de Pétroles «AGIL ENERGY» n'aura pas à répondre des engagements de toute nature, contractés par la société AGIL de Gestion et Services SA «SAGES» représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif durant sa gérance.

Cet article a été publié au journal LA PRESSE DE TUNISIE le 26/09/2026.

2026403363FCCCC

Résiliation de location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 09/09/2026 enregistré à la recette des finances à Ariana le 22/09/2026 sous le numéro 26307964 n° de quittance

M098784, Madame Syrine Ben Saïdan titulaire de la carte d'identité n° 00281759, et Monsieur Sélim Mzali titulaire de la carte d'identité n°14543003, résidants à l'avenue Fattouma Bourguiba n°70 Soukra Ariana résilient d'un commun accord avec la Société Idées d'Ailleurs, le contrat de location du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Fattouma Bourguiba n°70 bis Soukra Ariana, et ce à compter du 09-09-2026.

Les oppositions seront reçues chez maître Hamda Ben Said dont l'étude est au centres d'affaires bloc A, bureau 407 rue Hassan Nouri - Bizerte matricule fiscal 1853650 F, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «EL Chourouk» le 30/09/2026.

2026403377FCCCC

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances HAMMAM LIF le 02 Septembre 2026, quittance n°M052298, enregistré sous n° 26301775 la société Nationale de distribution de Pétroles «AGIL ENERGY» sise à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 EL Khadhra Tunis a donné en gérance libre à la Société Agil de Gestion et Services SA «SAGES» représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif, demeurant à l'avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 EL khadra Tunis gouvernorat de Tunis, pour une durée de deux ans à dater du 14 octobre 2025 renouvelables par tacite de reconduction, la STATION AGIL HAMMAM-LIF sise à BEN AROUS.

En conséquence, la Société Nationale de Distribution de Pétroles «AGIL ENERGY» n'aura pas à répondre des engagements de toute nature, contractés par la société AGIL de Gestion et Services SA «SAGES» représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif durant sa gérance.

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association sportive

- Nom de l'association : Association RUN IN Moknine

- Siège de l'association : 13, rue Ibn Khaldoun, Moknine 5050

- Membres : Mohsen El Mehedhbi - Mondher Ben Abdelaali - Ramzi Massoud - Zied Reguez- Raouf Ben Abdelaali - Mounir Ben Dhia - Tarek Fathallah - Hamdi Thabet - Makrem Soussi.

- Objectifs : L'association a pour objectif de former et d'encadrer les jeunes, de les encourager et de développer leurs capacités physiques et techniques, afin de les aider à atteindre les plus hauts niveaux sportifs et moraux. Elle s'engage également à participer aux différentes compétitions sportives placées sous l'égide des fédérations auxquelles elle est affiliée.

- Sport pratiqués : Course à pied - Marche

- Président : Samir Abbes.

2026S01316APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Amicale des agents de la Municipalité de Dkhila Toujane

Objet : Palais de la Municipalité de Dkhila Toujane, 6055 Gabès

Siège social : Km 5, Immeuble Adnane El Gharbi, à côté de l'Office National de la Propriété Foncière, Le Denden - Manouba, Bureau n°22, chez Maître Habib Welhazi, avocat.

Objectifs :

- Assurer l'accompagnement social et culturel des agents qui y sont adhérents.

- Fournir des services sociaux, culturels et récréatifs au profit de ses adhérents, afin de favoriser leur intégration et de les encourager à contribuer activement à la vie professionnelle et collective.

- Renforcer les liens humains entre ses adhérents afin de contribuer à instaurer un climat d'affection, de fraternité et de coopération entre l'ensemble des agents, quels que soient leurs grades.

- Accorder des aides sociales à ses adhérents à l'occasion d'événements particuliers ou de circonstances exceptionnelles.

- Honorer ses adhérents ainsi que leurs enfants à l'occasion de diverses manifestations et événements particuliers.

- Organiser des activités récréatives et culturelles au profit de ses adhérents.

Membres :

- Jamel Bourassi : Président

- Youssef Ben Mohamed : Secrétaire général

- Abderrazak Yahyaoui : Trésorier

- Ali Aghoual : Chargé des affaires sociales et économiques

- Anis Zmerteni : Chargé des activités culturelles et touristiques.

2026403373APSF1

CONSTITUTION DU SYNDIC

DE LA RESIDENCE ZAHR EL BANAFSAJ IRIS GARDEN

Lotissement les JARDINS DE CARTHAGE, Ain Zaghouan - Tunis

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale des copropriétaires de la résidence ZAHR EL BANAFSAJ IRIS GARDEN, tenue le 07 Janvier 2026 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 13 Janvier 2026, enregistrement N°26700309, quittance N°4949 et du procès-verbal daté du 21 Janvier

2026 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 08 Juin 2026, enregistrement N°26704630, quittance N°62463, il est constitué le syndic de la résidence Zahr El Banafsaj Iris Garden sise aux Jardins de Carthage Tunis et l'élection du comité de gestion composé :

Président : - Mr Sofiène SEBII

Membres :

- Mme Amel SMAOUI

- Mme Nabiha HACHICHA

- Mme Sarra Imen HAMZA

- Mme Yosr HAMZA.

2026403375APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un nouveau bureau de syndic

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire électorale du 26 avril 2026, enregistré à la Recette des finances de Raoued le 12 mai 2026 sous le n°26702376, quittance n°M062655, le bureau du Syndic des copropriétaires de l'immeuble «Omrane 15» situé à El ghazela Ariana a été ainsi élu :

Mr Khemir Mouldi : Président du Syndicat

Mme Chabchoub Hazar : Trésorière.

2026R02865APSF2

Renouvellement du syndicat de Résidence Al-Maarifa

Cité Elghazela Ariana TUNIS

Suite au procès-verbal de l'assemblée de renouvellement des membres du syndic de la résidence Al Maarifa à cité Elghazela du 12 Août 2026, enregistré à la recette des finances de raoued sous le Num M105107 le 02/09/2026.

Les nouveaux membres sont comme suit :

- Mr Zied fraj : président du syndic

- Mr Mohammed Ghannem Ghannem : trésorier.

2026R02868APSF2

Constitution du SYNDIC des copropriétaires :

Syndic Copropriétaires «RESIDENCE ZITOUNA»

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du syndicat des propriétaires de la résidence zitouna du 15/03/2026, enregistrée à la recette des finances la Goulette le 01/04/2026, sous le n°26702627, quittance n°36819, le syndic de copropriété de la résidence zitouna sise au Jardin de l'aouina Nord Tunis, il a été décidé la nomination de Fakher Jamoussi (Président), Imen Selmi (Trésorière), Wafa Tounsi, et Wissem Saad (membres).

2026403390APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble déclaré impartageable

L'avocat des poursuivants :

- MAITRE Kamel Ben Jâafer avocat à la cassation ayant son étude au 94 avenue Mohamed V (1er étage) à Tunis Belvédère.

Partie poursuivante :

- Messieurs Belhssen Ghariani (Avocat) et Lasâad Ghariani (retraité) fils de feu Ghariani Allala domiciliés au 12 rue souki Belkhir bab el Khadhra à Tunis.

L'immeuble objet de la vente :

- Appartement à usage d'habitation sis au 12 rue souki belkhir bab el khadhra Tunis objet intégral de titre foncier N°2054 Tunis qui couvre 42 mètres carrés. Il est composé d'une chambre, de toilette et douche et d'une cuisine au rez-de-chaussée et de trois chambres à l'étage. Il ne comporte pas de charge et il est

déclaré impartageable par jugement numéro 11571 rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 13/11/2013.

Mise à prix :

Cent soixante-cinq mille sept cent deux dinars (165702 dinars) fixé par l'expert Monsieur Ridha Kacem en exécution d'une ordonnance sur requête numéro 73930 rendu par le président du tribunal de 1ère instance de Tunis le 11/09/2025 auquel s'ajoutent les frais et taxes fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication :

- La vente aura lieu le 03/11/2026 au profit du dernier surenchéreur à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Tunis à partir de 9 heures de matin.

Condition de visite de l'immeuble :

Il est possible de visiter l'immeuble Les lundi, mardi et mercredi chaque semaine de 14 heures à 17 heures.

Pour plus des renseignements il est possible de consulter le cahier des charges au tribunal de 1ère instance de Tunis (affaire n°8635) et au cabinet de l'avocat poursuivant.

2026R02846VEPA1

Vente aux enchères publiques

PARTIE POURSUIVANTE : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre nationale des entreprises sous le matricule fiscal unique n°00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

PARTIE SAISIE : Mm Imen Kwel (acquéreuse de l'immeuble), résidente à la rue Ali Ibn Abi Taleb Nabeul, titulaire de CIN n°06439609.

Mm Hedia Awnallah (acquéreuse de l'immeuble), résidente cité Moshen Limem Nabeul, titulaire de CIN n°01774559.

Mm Sana Kawel (Débitrice principale), résidente cité Moshen Limem Nabeul, titulaire de CIN n°01774559

L'AVOCAT POURSUIVANT : Maître NAJLA JAZI Avocat à la cour de cassation, demeurant à REZIG CENTRE BLOC D APPARTEMENT 5 SIDI REZIG Matricule Fiscal 0849122/Y.

PROPRIETE SAISIE : Il s'agit d'une maison objet du titre foncier n°643231 Nabeul dénomme «NOUR» sis à Nabeul rue Kuwait et rue Irak d'une superficie de 70 mm qui se compose de deux chambres à coucher un séjour vêtu en marbre et une salle de bain, les fenêtres sont en bois ; les fenêtres en béton armée l'immeuble se compose aussi des escaliers et garage d'une superficie de 28 m m et un deuxième garage d'une superficie de 88 m m une cuisine d'une superficie de 10 m m et une toilette sous les escaliers il y a aussi une terrasse, l'immeuble est délimité du nord par la maison de lmed Chelly du sud par la rue de l'Irak de l'est par la rue de Kuwait et de l'ouest par la maison de Mohamed Aninou.

MISE A PRIX : 45.361.600 D honoraires d'avocat en sus.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : la vente de la propriété aura lieu le lundi 02/11/2026 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2026R02855VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

POURSUIVANT :

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE, S.A, en la personne de son Représentant légal, demeurant 10 Bis, Avenue Mohamed V, TUNIS, IU : 012357/S, en sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE :

Monsieur, Jalel Ben Abdessattar BOUZAÏENE, Titulaire de la CIN n° 04548194 Demeurant à EZZOUHOUR lot Errayhane n°7 ID Sousse.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Imad Eddine CHEBAANE, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam SOUSSE, IU : 373 343 S.

IMMEUBLE SAISI :

La totalité de la propriété, objet du Titre Foncier n°167966 Sousse, parcelle n° 14 consistant en un terrain nu, d'une superficie de 215 m², lotissement oued JENAN située à AKOUDA.

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 02/11/2026 à partir de 9h.

MISE A PRIX :

Quatre vingt seize mille sept cent cinquante Dinars (96.750,000 D), avec les frais et honoraires taxés.

OBSERVATION :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2026S01307VEPA1

VENTE AUX ENCHERES SUR SAISIE IMMOBILIERE

ETUDE DE MAITRE BASSEM HACHICHA

AVOCAT A LA COUR DE CASSATION

AVENUE HABIB THAMER Imm L'OCEAN BLEU 5ème ETAGE SFAX

CODE DE T.V.A : A.630.032.PAP.000

La vente aura lieu à la salle des audiences du tribunal de 1ère instance de Kairouan aux enchères publiques le 09/11/2026 à 9 heures.

PARTIE SAISSANTE :

Monsieur TAHA ben Tijani ELLOUZE CIN N°08176345 demeurant à Sfax son domicile élu auprès d'études Maître Hachicha Bassem, Avocat à la Cour de cassation rue Habib Thameur Imm L'océan Bleu 5ème étage Sfax.

PARTIE SAISIE :

YAHYA ben Ahmed BAZAOUI, CIN N°01908894, commerçant en matériel électrique demeurant à la résidence madina centre 4ème étage sfax (auparavant) et (actuellement) demeurant avenue 7 novembre 1987 délégation chrarda gouvernorat Kairouan.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Hachicha Bassem, Avocat à la Cour de cassation rue Habib Thameur Imm L'océan Bleu 5ème étage Sfax.

IMMEUBLE SAISI :

La totalité de l'immeuble agricole immatriculé, objet du titre foncier N°22132 Kairouan dénommé "BAZAOUI" composé de 3939 parts dont 829 parts sont concerné, situé à l'Imada de chrarda gouvernorat Kairouan.

Ledit immeuble est devenu conformément aux indications figurant dans le rapport d'expertise établi par les experts Mohamed Imran Elmehrzi et Widéd Elfarsi, inclus dans le périmètre du plan d'aménagement urbain de la ville de chrarda.

Il est traversé par une voie existant sur les lieux et sera considéré comme un terrain constructible, non loti et non viabilisé, conformément à ce qui est indiqué dans le rapport d'expertise ainsi que dans le plan qui lui est annexé.

MISE A PRIX :

Deux cent quatre vingt six mille quatre cent trente huit dinars (286.438.000).

La visite de l'immeuble :

- La visite de l'immeuble se fait aux jours et heures de travail, pour plus d'information vous pouvez contacter soit le greffe du tribunal où se trouve le cahier de charge soit au bureau de l'avocat poursuivant.

- Pour participer aux enchères publiques il faut consigner le tiers de la mise à prix.

2026X01346VEPA1

Vente aux Enchères Publiques

Après Réduction de la mise à prix de 40%

ETUDE MAITRE TAREK LAHMAIER

AVOCAT PRES LA COUR DE CASSATION

106 BIS RUE DE PALESTINE 1002 TUNIS

TEL : 71.801.300

FAX : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

POURSUIVANT : Tunisian Saudi Bank «TSB» Ex. Stusid Bank Société Anonyme représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis M.F 013026 E/P/M/000.

PARTIE SAISIE : Mouna Mernissi, CIN 06399170 demeurant à Boukrim El Haouaria Nabeul.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Tarek LAHMAIER avocat près la cour de Cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

DESIGNATION DU BIEN A VENDRE : 1100 parts indivises (1100m²) du bien objet du T.F 600810 Nabeul dénommé «Emna» d'une superficie totale de 4341 m² sis à Nabeul, consistant en un terrain agricole nu.

MISE A PRIX : (39.600,000 DT) outre les frais de poursuite.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : Lundi (16 Novembre 2026) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 09H du matin.

LA VISITE DES LIEUX : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

OBSERVATION : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026403361VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Après réduction

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie

«BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar SNOUSSI, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045KAP000.

Partie saisie: Amicale des Agents de la Télévision Tunisienne, identifiant RNE n°1379038V dont le siège est à l'avenue du Grand Maghreb - 1002 Tunis.

Descriptif de l'immeuble :

La totalité du Titre foncier n°22748 Mannouba dénommé «widadia 13» constitué par un lot de terrain de 2000 m² à usage immeuble R+4 situé dans un lotissement finalisé à 60%.

La totalité du Titre foncier n°22749 Mannouba dénommé «widadia 13» constitué par un lot de terrain de 2000 m² à usage immeuble R+4 situé dans un lotissement finalisé à 60%.

La totalité du Titre foncier n°22750 Mannouba dénommé «widadia 2000 m² à usage immeuble R+4 situé dans un lotissement finalisé à 60%.

Les 3 lots sont situés à l'entrée Nord de Mornaguia - Mannouba.

La mise prix après réduction :

La mise à prix a été fixée à la somme de Huit Cent Quarante Mille Dinars (840.000,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le Mercredi 28/10/2026 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Mannouba situé au Palais de la Justice route de Oued Ellil.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Mannouba ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Ne peut participer que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les

étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2026403367VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts indivises sur saisie immobilière

Après réduction de 40%

Cabinet de Maître Dhaker MAGROUN - Avocat auprès de la cour de cassation matricule fiscal 797021/F 4bis Rue du Mali, 5e étage bureau n°2, le Belvédère -Tunis 1002 Tél : 71890398 -Fax 71891602- portable 98267576.

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - 000221 M.

La partie saisie : Mohammed lassaad ben ahmed bouchrara cin 00412603commerçant domicilié au bloc nakhil1 appartement n°3 menzah6

Avocat poursuivant : Maître Dhaker MAGROUN - Avocat auprès de la cour de cassation matricule fiscal 797021/F.

Désignation des parts indivises mis en vente :

Le bien consiste en une parcelle de terrain agricole portant le numéro 53, inscrite au registre foncier, située à Jbel Ammar, secteur de Chabao, délégation d'Oued Ellil, gouvernement de La Manouba, faisant l'objet du titre foncier n°102833, lequel a été modifié par le titre n°9804 La Manouba, propriété dénommée «Latifa 28», d'une superficie totale de 37 290 m², divisée en 37 290 parts, correspondant à 90 centiares, 79 ares et 03 hectares.

La propriété appartient à plusieurs parties, parmi lesquelles le demandeur, M. Mohamed El Asaad Ben Mohamed Ahmed Bouchrara, qui détient dans ce bien des parts indivises correspondant à une superficie de 17960 m², soit 60 centiares, 79 ares et 01 hectare.

Composition du bien :

Selon le constat effectué sur place, il a été établi qu'il existe une parcelle de terrain agricole représentant la totalité

du bien faisant l'objet du titre foncier n°9804 La Manouba, d'une superficie totale de 90 centiares, 27 ares et 03 hectares.

Le demandeur y possède des parts indivises non délimitées, dont la superficie, selon le certificat de propriété, est de 60 centiares, 79 ares et 01 hectare.

Le terrain du bien est constitué de parties basses et de parties élevées, présentant des pentes. Il s'agit d'une zone montagneuse plantée d'oliviers de montagne.

Etat actuel du bien :

Selon le constat effectué sur place, l'expertise a établi que le bien se trouve dans une zone agricole montagneuse et que les parts appartenant au demandeur sont détenues en indivision dans le titre foncier n°9804 La Manouba.

Afin d'estimer la valeur du bien, il convient d'évaluer la valeur des deux parcelles appartenant au demandeur et constituant le titre foncier n° 20490 La Manouba, dont la superficie totale est de 25,661 hectares, ainsi que la valeur des constructions et aménagements réalisés sur ce terrain.

Evaluation de la valeur du terrain :

Pour les besoins de sa mission, l'expert a effectué des recherches et s'est renseigné auprès des agriculteurs travaillant et résidant dans la région concernant les prix pratiqués localement pour les terrains agricoles.

L'expert a également retenu, pour l'évaluation des parts indivises non délimitées appartenant au demandeur, la méthode prévue par l'article 411 nouveau du Code de procédure civile et commerciale, loi n°82 de l'année 2002, datée d'août 2002, consistant à rechercher des biens immobiliers voisins présentant des caractéristiques similaires à celles du bien litigieux, notamment en termes de situation et de vocation, et ayant fait l'objet de ventes dans la région, afin de servir de références comparatives.

Comparaison avec un acte de vente :

Après des recherches plus approfondies, des investigations et des renseignements recueillis, l'expert a

trouvé un acte de vente portant sur des parts indivises proches du bien objet de l'expertise. Il s'agit du bien faisant l'objet du titre foncier n°5315 La Manouba, situé à Chabao, dans la zone montagneuse de Jbel Ammar.

Les parts, d'une superficie de 1 684,983 parts, soit l'équivalent de 1 685 m², ont été vendues pour un montant de 4 158,401 dinars, soit au prix de 2,468 dinars par mètre carré, correspondant à un prix de 24 680 dinars par hectare.

La vente a été conclue le 20 janvier 2017.

Ce prix peut être actualisé jusqu'au mois de janvier 2024, qui constitue l'année précédant la réalisation de l'expertise, en se basant sur l'indice général des prix. Cet indice était de 825,4 à la date de l'acte de vente pris comme référence et a atteint 1 375,7 au cours de l'année précédant l'expertise.

La différence est donc de 550,3 points :

$$1\,375,7 - 825,4 = 550,3 \text{ points}$$

Ainsi, le pourcentage d'augmentation des prix, selon la règle de trois, est de :

$$550,3 \times 100 \div 825,4 = 66,67 \%$$

Après application de cette augmentation au prix de référence du mètre carré, sa valeur actualisée en 2024 devient :

$$2,468 \text{ D} \times 166,67 \% = 4,113 \text{ D/m}^2$$

En 2025, année de réalisation de l'expertise, cette valeur devient d'environ 4,500 dinars par mètre carré après une augmentation d'environ 10 % de la valeur actualisée, ce qui correspond à un prix de 45 000 dinars par hectare.

Sur cette base, la valeur des parts appartenant au demandeur, correspondant à une superficie de 17 960 m², est évaluée à :

$$80\,820 \text{ dinars}$$

Soit :

$$4,500 \text{ D} \times 17\,960 \text{ m}^2 = 80\,820 \text{ D}$$

Il est précisé que la description et le diagnostic susmentionnés ont été établis par l'expert judiciaire M. Ennouri

Lahyani, selon son rapport modifié par M. le Président du Tribunal de première instance de La Manouba en date du 18/11/2025, sur autorisation délivrée à la suite d'une requête sur le fondement de l'ordonnance sur requête rendue par le Président du Tribunal de première instance de Tunis, sous le n°89602, en date du 17/04/2025.

Mise à prix : la mise à prix de l'immeuble objet de la vente a été fixée à quarante huit milles quatre cent quatre vingt douze dinars (48.492. 000 D) majorée des honoraires et des frais légaux estimé à la première audience du 09/09/2026 outre les frais complémentaire qui vont être estimé le jour de la vente.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi 28 octobre 2026 (28/10/2026) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Mannouba sis au palais de justice de Mannouba sis à Mannouba.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures.

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal 1ère instance de Mannouba et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2026403371VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts indivises sur saisie immobilière

Après réduction de 40%

Cabinet de Maître Dhaker MAGROUN

Avocat auprès de la cour de cassation

Matricule fiscal : 797021/F

4 bis Rue du Mali, 5e étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002

Tél : 71890398

Fax : 71891602

Portable : 98267576

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - 000221 M.

La partie saisie : radhia ben abdesslam bouchrara cin 04039833 commerçante domicilié au bloc nakhill appartenant n°3 menzah6.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker MAGROUN - Avocat auprès de la cour de cassation matricule fiscal 797021/F

Désignation des parts mis en vente :

Le bien immobilier dans lequel se trouvent les parts appartenant à la demanderesse est situé à Jbel Ammar, Chabao, dans le gouvernorat de La Manouba. L'accès au bien se fait par une piste agricole et un chemin donnant sur la route goudronnée.

Il s'agit d'une parcelle de terrain détenue en indivision, non divisée et non délimitée, d'une superficie de 3 970 m², à vocation agricole et située à la zone montagneuse. Elle est comprise dans le titre foncier n°548 La Manouba, dénommé «Amata Chebaou», dont la superficie totale est de 70 centiares; 43 ares et 6 hectares.

Il s'agit de la parcelle n°335 (1) du plan de lotissement du titre foncier n°4580, divisée en 64 370 parts, dont 3 970 parts en indivision reviennent à la demanderesse.

L'ensemble du terrain présente un relief constitué de parties basses et de parties élevées. Il est en grande partie montagneux et planté d'oliviers de montagne.

Une construction à usage d'habitation se trouve également sur une partie du terrain. Celle-ci a été dégradée et dépouillée de l'ensemble de ses équipements. Ses toitures sont en béton armé et ses murs en pierre. Elle comprend une cuisine et plusieurs pièces, pour une superficie couverte estimée à environ 133 m².

A côté de cette habitation se trouve une écurie, couverte d'une voûte, dont les murs sont en pierre, d'une superficie couverte d'environ 100 m².

La construction est devenue un refuge pour des personnes délinquantes, en raison de son abandon pendant une longue période, auquel s'ajoute la difficulté d'accès aux parts concernées.

A) Le terrain :

La valeur de l'ensemble du bien immobilier dans lequel sont comprises les parts de la demanderesse a été déterminée comme suit :

64370 m² x 9,061 D = 583 256,570 D
Soit :

Cinq cent quatre vingt trois mille deux cent cinquante-six dinars et 570 millimes (583 256,570 D).

B) Les constructions :

Désignation	Superficie	Prix unitaire	Prix total
-------------	------------	---------------	------------

1- Construction de l'habitation :	Superficie 133 m²,	Prix unitaire 200 D,	Prix total 26 600 D
-----------------------------------	--------------------	----------------------	---------------------

2- Construction de l'écurie :	Superficie 100 m²,	Prix unitaire 150 D,	Prix total 15 000 D.
-------------------------------	--------------------	----------------------	----------------------

Total : 41 600 D

Soit :

Quarante et un mille six cents dinars (41 600 D).

Valeur totale du bien

Sur cette base, la valeur de l'ensemble du bien immobilier dans lequel sont comprises les parts de la demanderesse est la suivante :

- Terrain : 583 256,570 D

- Constructions : 41 600.000 D

Total : 624 856,570 D

Soit :

Six cent vingt-quatre mille huit cent cinquante-six dinars et 570 millimes (624856,570 D).

Sur cette base, la valeur des parts indivises faisant l'objet du litige, appartenant à la demanderesse et comprises dans l'ensemble du titre foncier n°548 La Manouba, correspondant à 3 970 parts indivises, est calculée comme suit :

$624856,570D \times 3\,970 \div 64\,370 = 38\,537,837\,D$

Soit :

Trente-huit mille cinq cent trente-sept dinars et 837 millimes (38537,837 D).

Il ressort de ce qui précède, et en exécution de l'ordonnance sur requête n° 89603 rendue par le Tribunal de première instance de La Manouba, qu'après s'être rendu sur les lieux, l'expert a constaté que la demanderesse est propriétaire d'une parcelle de terrain montagneux, comportant quelques oliviers de montagne, détenue en indivision, non divisée et non délimitée, présentant un relief accidenté, d'une superficie de 3 970 m², comprise dans le titre foncier n°548 La Manouba, dont la superficie totale est de 70 centiares, 43 ares et 6 hectares, située à Jbel Ammar, Chabao, gouvernorat de La Manouba.

Mise à prix : la mise à prix de l'immeuble objet de la vente a été fixée à vingt trois mille cent vingt deux dinars et 702 millimes (23.122. 702 D) majorée des honoraires et des frais légaux estimé à la première audience du 09/09/2026 autres les frais complémentaire qui vont être estimé le jour de la vente.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi 28 octobre 2026 (28/10/2026) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Mannouba sis au palais de justice de Mannouba sis à Mannouba.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures.

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal 1ère instance de Mannouba et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2026403372VEPA1

Vente aux enchères de parts indivises dans le titre n°9178 El Kef (Cahier des charges déposé au tribunal de 1ère instance d'El Kef le 21/09/2026)

1/ Créancier poursuivant : Société Tunisienne de Bâtiment et de Commerce, au nom de son représentant légal, Identifiant unique 0717925W, élisant domicile au bureau de son avocat Maître Kchaou Zouheir sis au 9 rue Danton Lafayette Tunis.

2/ Débiteur saisi : M. OMAR YAKOUBI

3/ Avocat chargé de la poursuite : Maître Kchaou Zouheir, dont le bureau est sis au 9 rue Danton Lafayette Tunis.

4/ Désignation des parts saisies : 5550.5 parts de la propriété immobilière dénommée OLFA objet du titre foncier n°9178 El Kef, répartie à 34803 parts située à WED RMAL El Kef occidentale, soit une terre nue à vocation agricole de superficie de 5550.5 m², se caractérisant d'une terre bien fertile semée le temps de l'expertise en Orge, relief plat, proche de la route goudronnée reliant entre la route nationale n°5 et la région SAMMANA, la distance qui la sépare de la route nationale n°5 étant d'un Km, enfermant une nappe phréatique et jouissant de l'énergie électrique, et non incluse dans la zone urbaine et ce comme détaillé dans le rapport rédigé par l'Expert Ammar Yousfi désigné par Ordonnance sur Requête émise par M. Le Président du Tribunal de 1ère Instance d'El Kef le 13/01/2026 sous le n°13977, lequel rapport étant complété par le rapport complémentaire rédigé par le même expert suite à l'Ordonnance sur Requête émise par M. Le Président du Tribunal de 1ère Instance d'El Kef le 04/05/2026 sous le n°14944.

5/ Mise à prix : La mise à prix est fixée pour la totalité des parts saisies à soixante neuf mille trois cent quatre vingt et un dinars 250 millimes (69381.250dt) à y ajouter les dépenses qui seront fixées le jour de l'audience.

6/ Tribunal et audience de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu à la chambre des saisies immobilières devant le tribunal de première instance d'El Kef sis à El Kef, le Lundi neuf novembre deux mille vingt six (09/11/2026) à 9h du matin.

7/ La visite de l'immeuble :

- Possibilité de visite chaque jour.
- Pour la participation à la surenchère il faut consigner le tiers de la mise à prix.
- Pour les étrangers l'autorisation préalable du gouverneur est obligatoire.

2026403386VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de règlement judiciaire au profit de la société RED BBOTS SARL

En vertu de la décision N°59 du tribunal de 1ère instance Zaghouan en date du 21-09-2026. Il a été décidé l'ouverture du règlement judiciaire et période de contrôle en faveur de la Société RED BOOTS SARL sise 12, Rue du pharmacie zone industrielle Jebel Eloust Zaghouan, IU : 1522368R et la désignation de Mr Rached Zaghdoudi administrateur judiciaire qui se chargera du diagnostic de la société et de mettre en place un programme de sauvetage de l'entreprise sous le contrôle de juge commissaire du tribunal. Les créanciers de ladite société sont tenus de reproduire leurs créances, la nature et le montant de leurs créances accompagné de tout document justificatif dans le délai légal au bureau de Mr Rached Zaghdoudi sis centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 - Mourouj 4.

2026R02857VEPA2

Changement de syndic de faillite

Le tribunal de 1ère instance Ben Arous, a prononcé le 21/09/2026 l'arrêté n°787114 de changement de syndic de faillite Meherzi Mohamed

par le syndic de faillite Rached Zaghdoudi (52.299.508) et ce concernant la faillite de société Maghrébine de Commerce International et d'Industrie 0741193 / Y et Jalel Ben Hamadou en faillite selon le jugement n°62940 prononcé par le cour d'appel de Tunis le 11/02/2015.

2026R02858VEPA2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance de ben arous relatif à la publication du cahier des charges concernant la cession de la société SGM aux tiers Mme Olfa ben Sassi l'administrateur judiciaire vous informe que la date limite de dépôt des offres sera le 23 octobre 2026 et l'ouverture des offres sera le 26 octobre 2026 pour toute information concernant la visite de la société veuillez contacter l'administrateur judiciaire.

Tél : 22 513 137 - 26 224 860

2026403370VEPA2

Nomination d'un liquidateur

De la Société EDAKHLA - SARL

Capital social : 25.000.000 d

IU : 0517332M

Siège social : Rue de la Marsa n°09 Menzel Tmim 8080

En vertu de l'ordonnance sur requête n°15462 émanant du Tribunal de Première Instance de Nabeul le 15/06/2026, il a été décidé la nomination de Madame SDIRI IMEN sis au 44 rue de la liberté 4ème étage bureau n°404, liquidateur de la société EDAKHLA SARL conformément aux dispositions des articles 30 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tous les créanciers peuvent présenter leurs dettes dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au liquidateur soit directement contre décharge soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2026403383VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE INOPLAST LOISIR

Société Anonyme

Au Capital de 2 500 000 Dinars

Siège Social : Route de Mateur km 7 - Manouba

Identifiant Unique : 0741095 X

Les actionnaires de la Société Inoplast Loisir SA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra vendredi 30 octobre 2026 à 10 heures au siège social de la société sis à la Route de Mateur km 7 - Manouba, et ce à l'effet de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025.

2- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions réglementées et des états financiers de l'exercice 2025.

3- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice 2025.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

5- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents concernant ladite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

2026R02842SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BIODEx

Société Anonyme

Au capital de 5 789 475 dinars

Registre de commerce n°B24114682009

Matricule Fiscal : 11 09525EAM000

Siège social : Rue Tozeur, lot 36 ZI El Meghira 3 - 2082 Fouchana Tunisie

CNSS : 254812-90

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société BIODEx

SA, sont invités à se réunir en convocation à l'assemblée générale ordinaire pour Jeudi le 29 octobre 2026 à 10 H, à Movenpick Hôtel Gammarth pour délibérer sur l'ordre du jour :

- 1- Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée Générale Ordinaire;
- 2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025
- 3- Lecture du rapport général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2025;
- 4- Approbation des conventions réglementées mentionnées dans l'article 200 et suivants et l'article 475 ;
- 5- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025
- 6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;
- 7- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
- 8- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025 ;
- 9- Ratification de la cooptation de nouveaux membres du conseil d'administration
- 10- Pouvoir pour formalités.

2026R02847SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société BIODIX

Société Anonyme

Au capital de 5 789 475 dinars

Registre de commerce : N°B24114682009

Matricule Fiscal : 1109525EAM000

Siège social : Rue Tozeur, lot 36 ZI El Meghira 3 - 2082 Fouchana Tunisie

CNSS : 254812-90

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société BIODIX SA, sont invités à se réunir en

convocation de l'assemblée générale extraordinaire pour Jeudi le 29 octobre 2026 à 11 H, à Movenpick Hôtel Gammarth pour délibérer sur l'ordre du jour :

- 1- Modifications corrélatives de l'article 06 des statuts de la société suivant la décision de l'AGE du 07-07-2023
- 2- Modifications corrélatives de l'article 22 des statuts de la société;
- 3- Modifications corrélatives de l'article 31 des statuts de la société
- 4- Pouvoirs pour formalités.

2026R02848SANB3

Convocation

Société HERBIOTECH AROMA

Société Anonyme

Au capital de 4 344 410 DT

Siège social : Zone Industrielle BOUARADA II, 6180 - SILIANA - TUNISIE

RC : B24150572011

MF : 1212924Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société HERBIOTECH AROMA SA sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 30 Octobre 2026 à 9h, au 10 bis, Rue Mahmoud El Matri - Mutuelle - Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour respectifs suivants :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025;
- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025;
- Affectation du résultat;
- Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025;
- Renouvellement du mandat des administrateurs;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

En outre, chaque actionnaire est tenu d'assister en personne à cette assemblée ou de déléguer son représentant conformément aux dispositions des statuts de la société.

2026R02854SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Sté MEDI-Cult SA

Capital de 240.000 DT

RC : B2422412009

MF : 1092247NAM000

Route de Zaghouan Km 29

1111 Djebel El Ouest Zaghouan

292727-78

Les actionnaires de la société MEDI-Cult sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au siège de la société, le 05/11/2026 à 9 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2025.
 2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025.
 3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2025.
 4. Approbation des états financiers et des conventions réglementées de l'exercice 2025
 5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
 6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration
 7. Jetons de présence
 8. Pouvoir pour formalité
 9. Questions diverses.
- 2026R02856SANB3

Convocation à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Société : Les Ciments Artificiels Tunisiens

Société Anonyme

Capital social : 43 322 760 Dinars

Siège social : Route z4, km 2 1009 El Ouardia

Identifiant unique : 0000263Y

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous convoquer à

assister à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui se tiendra le jeudi 22 octobre 2026 à 10 heures au siège social de la société sis à la route Z4 Km2 1009 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et de délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. Distribution des dividendes au titre des résultats reportés qui ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2026 à 10 heures.

3. Questions Diverses.

2026R02859SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE TUNIPELLETS SA

Société anonyme

Au capital de 1.320.000 Dinars

Siège social : 51, Zone industrielle Zriba 4, Hammem Zriba Zaghouan

Identifiant Unique : 13089700

Les actionnaires de la Société TUNIPELLETS SA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra Mardi le 03 Novembre 2026 à partir de 10 h du matin, au siège de la BH EQUITY sis au 67 Rue Alain Savary, Cité les jardins II - BLOC B, 3ème étage - 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024.

2/ Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 31/12/2024 et approbation des états financiers au titre de même exercice ainsi que les conventions prévues par l'article 200 du CSC.

3/ Affectation des résultats

4/ Quitus aux administrateurs

5/ Fixation des jetons de présence

6/ Nomination des administrateurs

7/ Nomination du commissaire aux comptes

8/ Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication légale.

2026R02860SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE JUGURTHA

SA au capital de 5.500.000 Dinars

Siège social : 10 Habib Bourguiba - Ariana 2080 - Tunisie

Identifiant unique : 1327369B

Les actionnaires de la Société JUGURTHA - Clinique Ophtalmologique Notre Dame - sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui se tiendra le Mardi 27 Octobre 2026 à 09h00 à la clinique sise au 134, avenue Jugurtha - 1082 Tunis.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital
2. Présentation du plan de redressement
3. Augmentation du capital réservée
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
5. Questions diverses.

2026R02866SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'ACCUMULATEUR TUNSIEN ASSAD

S.A. au capital de 24.000.000 Dinars

Sise à rue Elfouledh à la Z.I. à Ben Arous

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 30 octobre 2026 à 09h30 mn à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises «la Maison de l'Entreprise» sis aux Berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Etat d'avancement du projet d'introduction en bourse de la filiale Batterie Assad Algérie (BAA) par voie d'augmentation du capital;

2- Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour l'achat et la revente des actions de la Société en bourse conformément à l'article 19 nouveau de la loi n° 94-117 ;

3- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2026R02867SANB3

CONVOCATION

DEMCO ACRINOVA BENI KHALED S.A

Société Anonyme

Au capital de 720 000 DT

Siège social : Les Terrasses de la Soukra local N°LC 6 Avenue Fattouma Bourguiba la Soukra Ariana 2036

MF : 1082076/G

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société DEMCO ACRINOVA BENI KHALED S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 octobre 2026 à 11 h au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration relatifs aux exercices 2024 et 2025 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices 2024 et 2025

- Approbation des états financiers des exercices 2024 et 2025 ;

- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales;

- Affectation des résultats des exercices 2024 et 2025 ;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices 2024 et 2025 ;

- Questions diverses.

Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société, conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.

Les Administrateurs :

Monsieur Alex de MEIRSMAN

Monsieur John DE MEIRSMAN

Madame Alison de Meirsmen

Monsieur Taoufik Mhenni.

2026S01317SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE «SIG 2 »

Société en liquidation

SA au capital de 1.209.600 dinars

Siège Social : Route de Gabès Km 3 - SFAX

Identifiant Unique : 503372 Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société «S.I.G.2», sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 27 Octobre 2026 à 11 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur sur l'exécution des opérations de liquidation et la répartition du boni de liquidation.

2. Présentation des procédures et des publications relatives à l'information des créanciers.

3. Constatation de l'expiration du délai de quatre-vingt-dix (90) jours et de l'absence de toute opposition relative à une créance due par la société.

4. Constatation de l'achèvement de la répartition du boni de liquidation entre les actionnaires.

5. Examen du rapport final et des comptes de liquidation présentés par le liquidateur.

6. Approbation des comptes définitifs de liquidation et des opérations accomplies par le liquidateur.

7. Quitus au liquidateur pour l'accomplissement de sa mission de liquidation.

8. Cessation des fonctions du liquidateur à l'issue de la clôture des opérations de liquidation.

9. Constatation de la clôture définitive des opérations de liquidation.

10. Détermination du lieu de conservation des archives et documents de la société après la clôture des opérations de liquidation.

11. Mesures nécessaires à la radiation définitive de la société du Registre National des Entreprises (RNE) et à l'accomplissement des publications légales requises.

12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement, de publication et de radiation.

2026X01347SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE DE MISE EN VALEUR & DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

"DOMAINE NEFERIS S.A"

2, RUE YASMINA - EL MENZAH 1

IDENTIFIANT UNIQUE : 736406 H

Suivant délibération du Conseil d'administration dans sa réunion du 28 Septembre 2026, il appert que ledit conseil convoque l'assemblée générale extraordinaire pour le 23 octobre 2026 au 3, Rue Ibn Charaf - 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation de capital;

2. Modifications statutaires.

N.B : Si le quorum n'est pas atteint, il sera fait application des dispositions des articles 34 des statuts et 278 de C.S.C.

2026403376SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ULTRA PROLATEX INDUSTRIE

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 5 250 000 DT

SIEGE SOCIAL : ZI ERTIEH BELLARIGIA 8117 JENDOUBA NORD

MF : 1808211 E/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société «ULTRAPROLATEX INDUSTRIE SA» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 30 octobre 2026 à 09 H 30, à l'hôtel lac Léman sis aux Berges du Lac, Rue du Lac Léman, 2045 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'AGO ;

2. Lecture et Approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2025 ;

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025, approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 et affectation du résultat;

4. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des opérations visées par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice 2025;

5. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2025 ;

6. Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration

7. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes;

8. Fixation des jetons de présence;

9. Pouvoirs pour formalités.

2026403380SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 octobre 2026

Avis à tous les actionnaires

SOCIETE UNITED AFRICAN AUTO INDUSTRIES

SA Au capital de 1 750 000 DT

Identifiant Unique : 1531871D

Registre de Commerce : B02188882017

Matricule Fiscal : 1531871/D/A/M/000

Siège social : Route Morneg Km 7 Z.I Ben Arous 2013

Les actionnaires de la société UNITED AFRICAN AUTO

INDUSTRIES, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 30 octobre 2026 à 10h30 du matin au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
5. Jetons de présence;
6. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
8. Quitus aux administrateurs;
9. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires à la réunion de l'Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires, au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis.

2026403381SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 octobre 2026

Avis à tous les actionnaires

SOCIETE ECONOMIC AUTO, SA

Au capital de 8 000 000 DT

Identifiant Unique : 0045814B

Registre de commerce : B183701996

Matricule Fiscal : 45814BAM000

Siège social : 62 Avenue de Carthage 1000 - Tunis

Les actionnaires de la société ECONOMIC AUTO, sont convoqués à

l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 30 octobre 2026 à 09h00 du matin au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
5. Jetons de présence;
6. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
8. Quitus aux administrateurs;
9. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires à la réunion de l'Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires, au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis.

2026403384SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE TUNISIE INFORMATIQUE SERVICES

S.A au capital de 750.000 Dinars

6, Place Med Kurd Ali 1005 El Omrane

MF : 0341498M

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Informatique Services sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 04 Novembre 2026 à 10 Heures au siège de la

société Tunisie Informatique services sise au, 6 place Mohamed Kurd Ali 1005 El Omrane pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard intervenu dans la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.
2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'année 2025.
3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025 et approbation des dits états financiers et des conventions réglementées consignées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ;
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
6. Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 ;
7. Renouvellement du mandat et nomination des administrateurs
8. Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

2026403387SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE TUNISIE INFORMATIQUE SERVICES

S.A au capital de 750.000 Dinars

6, Place Med Kurd Ali 1005 El Omrane

MF : 0341498M

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Informatique Services sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 4 Novembre 2026 à 11 Heures au siège de la Société 6, place Mohamed Kurd Ali 1005 El Omrane pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Se prononcer sur la continuité de l'activité de la société (article 388 CSC)

2- Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

2026403388SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale de constitution

De la société communautaire locale "EZZITOUNA DES SERVICES AGRICOLES"

L'instance constitutive de la Sté communale locale «EZZITOUNA DES SERVICES AGRICOLES» à Beni Khalled Nabeul invite tous les abonnés à l'assemblée générale de constitution le 20/10/2026 à neuf heures du matin à Meznine Bir Drassen Beni Khalled Nabeul.

Ordre du jour :

1- Approbation et signature des statuts de la société par tous les participants 2- Election et nomination du premier conseil d'administration de la société

3- Nomination d'un commissaire aux comptes de la société

4- Approbation de la constitution de la société et libération du capital social.

Cette annonce est publiée au journal LE QUOTIDIEN le 01/10/2026.

2026R02843SODB3

Autres sociétés

Convocation

Société mutuelle de base

Des services agricoles "al najeh"

Ouled chamekh mahdia

Capital : 22340 dinars

MF : 473737P/N/M

Convocation à l'assemblée générale de la société mutuelle de base des services agricoles «ennajeh» ouled chamekh mahdia.

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base des services agricoles «ennajeh» ouled chamekh Mahdia sont invités pour la deuxième fois à se réunir en assemblées

générales de 2025 le 14/10/2026 à 10.00h de matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports de conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.

- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes aux exercices 2025.

- Examen des états financiers arrêtés le 31/12/2025.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs du titre de l'exercice 2025.

- Mise à jour des adhérents.

- Proposer la démission de hacine ben Ahmed authentification.

2026S01310SODB3

Convocation à l'assemblée générale 2025

Société Mutuelle de base de Services Agricoles "EL HOUDA" Mahdia

Siège social : Rue Taïeb M'hiri 5100 Mahdia

MF : 034444 K/P/M/000

R.C : B111299199

Tél : 73 681 641

Fax : 73 692 660

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base de services agricoles "El Houda" Mahdia sont invités à assister à l'assemblée générale de l'année 2025 qui se tiendra le jeudi 19 Novembre 2026 à 8H à la maison de culture de Mahdia pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport moral de l'exercice 2025.

2/ Lecture des états financiers de l'exercice 2025.

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2025.

4/ Approbation du rapport moral et des états financiers de l'exercice 2025.

5/ Quitus des membres du conseil d'administration de l'exercice 2025.

6/ Mise à jour des listes des adhérents.

7/ Mise à jour des statuts.

8/ Affectation du résultat de l'exercice 2025.

9/ Election des membres du conseil d'administration.

A/ La présentation des demandes de candidature aux élections des membres du conseil d'administration doivent parvenir au nom du président du conseil d'administration du 12 octobre 2026 au 20 octobre 2026 à 14 Heures par lettre recommandée avec accusé de réception et paiement de deux cent dinars caution de gestion.

B/ Les Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers, le bilan de l'exercice 2025 sont mis à la disposition des adhérents à partir du 09 Novembre 2026 au 17 au siège de la société Mutuelle à Mahdia.

C/ En cas d'empêchement, tout adhérent peut se faire représenter par une procuration légalisée au profit de l'un de ses collègues, de son conjoint ou de l'un de ses ascendants ou descendants.

(Article 18 du statut type des sociétés Mutuelle de base).

2026S01312SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Madame Lamia Hedhili, titulaire de la carte d'identité nationale n°00296997, délivrée le 30/10/2014, agissant en sa qualité d'héritière et de mandataire des autres héritiers de feu Mohamed Ben Chedhli Hedhili, en vertu de la procuration enregistrée à la recette des finances de Mégrine en date du 28/09/2026 sous le n°267076160, informe de la perte du titre de propriété n° 21730/01, relatif au titre foncier n°190995 Tunis.

Cette annonce est publiée au journal
LE QUOTIDIEN le 02/10/2026.

2026R02864DIVD2

Avis

Les héritiers du feu Mohamed ben Sadok Kammoun informent le public qu'ils ont perdu leur titre de propriété concernant l'immeuble renfermant de boutiques et 4 petits appartements en cours de construction situés sur la route de Kayed Mhamed provenant à leurs défunt par l'acte de vente daté le 01/10/1985 et enregistré le 07/01/1986 n°120 dressé par les notaires Hsan Hentati et Mahmoud Achich et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2026X01341DIVD2

Avis

Madame Farida Bent Mohamed Tawfik Karray informe le public qu'elle a perdu son titre de propriété concernant l'acte de partage daté le 27/12/2011 et enregistré le 10/02/2012 n°M006676 dressé par les notaires Sami Sallemi et Mourad Chtorou concernant la parcelle de terre d'une superficie de 1113 m²

situé sur la route de l'Ain klm 09 Sfax et elle désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2026X01342DIVD2

Avis

Les héritiers du feu Ltaief Cheikh rouhou informent le public qu'ils ont perdu leur titre de propriété concernant la parcelle de terre d'une superficie de 1680 m² situé sur la route de Tunis km 9 Sfax leurs provenant par leurs défunt par acte de vente daté le 22/09/1982 dressé par les notaires Ali driss et Ali Karray et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2026X01343DIVD2

Avis

Ms. Ali Regui annonce qu'il a perdu le titre de propriété d'une boutique de superficie de 22.95 m² situé à bouledhieb agareb qui est un acte de vente notarié fait le 05 juillet 2023 par manel fetoui et son collègue et il a l'intention d'extraire le titre prouvant sa propriété. Les oppositions sont

recevables chez le notaire Manel fetoui avenue Mahmoud matri devant la municipalité Agureb Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la publication au JORT.

2026X01344DIVD2

Perte du titre de propriété

Je soussignée meriem dhib CIN n°04695432, une déclaration de la perte de titre de propriété n°01/8686 relatif au titre foncier n°98225 Tunis, et ce conformément à une déclaration sur l'honneur avec l'égalsation de signature effectuée à la municipalité de Bab El Akouas, sous le numéro 15502 en date du 23 septembre 2026.

2026403389DIVD2

Rectificatifs

RECTIFICATION D'UNE ERREUR

L'annonce n°2025404406DIVD2, publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°174 du 30 décembre 2025, page 4718.

FAUX :

- 02 août 2010

VRAI :

- 06 juillet 2010.

2026403369RECZ9

بنك تونس والإمارات
شركة خفية الاسم
رأس مالها: 108.744.320 دينار
المعرف الوحيد: 0015094B
المقر الاجتماعي: شارع الأستاذ محمد الباجي قائد السبسي، تقسيم BC8-AFH المركز
العمراني الشمالي، 1082، تونس

إعلان

طبقاً لأحكام الفصل 43 وما يليه من قانون المالية لسنة 2025 ينشر بنك تونس والإمارات قائمة أسماء الحرفاء أصحاب الحسابات غير النشطة منذ 15 سنة. ويسقط حق المطالبة بالمبالغ المستحقة في 15 فيفري 2027.

Conformément aux dispositions de l'article 43 et suivant de la loi de finances pour l'année 2025, la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », publie la liste des noms des clients titulaires des comptes inactifs depuis 15 ans.

Les titulaires des comptes susvisés seront déchus de réclamer ces montants au 15 Février 2027.

DEREK PAUL HAMM	KIRSTEN MARJORIE DOWNIE
CAP RETAIL	JOHN STEPHEN WILSON
MARCO-OLIVER ZIMMERMANN	GEOFFREY BUATOIS
KUPFERSTEIN CHARLOTTE	EL MOEZ SHMILA
CAROLE FICHOU EP PLAZANET	FAWZI ATWER IBRAHIM
FAEEZ SAFEDIEN	CABINET ATTIA EXPORT "CAE"
AMAL MAHROS SEIF	SOCIETE ARLEF
INTISSAR BASHIR MOHAMED MHALHEL	EHAB MOHAMED LOTFI ROUMDHANE BAGHI
COSMOS CALL CENTER	IMOSAT
ARGYRIS KONIAS	STE ESOLUTIONS INTERNATIONAL
X-PERT CONSULTING	MONIA BOUALEGUE EPOUSE HMIDA
MOURAD MOSTAFA ALI SAWAIDAN	

2026R02862BCFA5

بنك تونس والإمارات
شركة خفية الاسم
رأس مالها: 108.744.320 دينار
المعرف الوحيد: 0015094B
المقر الاجتماعي: شارع الأستاذ محمد الباجي قائد السبسي، تقسيم BC8-AFH المركز العمراني الشمالي، 1082، تونس

إعلان

طبقاً لأحكام الفصل 43 وما يليه من قانون المالية لسنة 2025 ينشر بنك تونس والإمارات قائمة أسماء الحرفاء أصحاب الحسابات المغلقة منذ أكثر من خمس (05) سنوات وذات الفواضل الإيجابية غير المسترجعة.

ويسقط حق المطالبة بالمبالغ المستحقة في 15 فيفري 2027.

Conformément aux dispositions de l'article 43 et suivant de la loi de finances pour l'année 2025, la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », publie la liste des noms des clients titulaires des comptes courants clôturés depuis au moins cinq (05) ans avec des soldes positifs non récupérés.

Les titulaires des comptes susvisés seront déchus de réclamer ces montants au 15 Février 2027.

SOCIETE OMAR FRECH-FISH	SOCIETE HEXABYTE	MOHAMED KARIM BEN OMRANE
SONDOS BATBOUT	SOCIETE AGRICO-NORD TUNISIE	STE BRIQUETERIE DU CENTRE M.HAYET B.C.M
HABIB GUEZAH	SOCIETE SOPARCO	STE PROFESSIONNELLE PIECES AUTOS "S.P.P.A"
FAHD MOUADHEN	STE EL MANARA EL LYBIA FOR CATERING SERVICES	STE BRIKI ET COMPAGNIE D'ELECTRICITE
STE LA RUCHE DE MALIKA	STE HUILERIE TIIBA	STE PRO-PACK INDUSTRIES
STE FAMY TEX	OMAR EL GHARBI	NEW WAY CONSULTING
KHALED BARREK	SEPTS	ABDELWAHEB BEN ALI
INES BEN AMMAR * ASSURANCE LLOYD*	LAMIA NAFFATI	STE SOLE
BRAHIM OURI	SERVICES MODERNES	STE TANWECH.COM
MAKREM JABRI	ABRA PLAST CONFORT	UNIVERS DE DOUCEUR
JOLI BROD	STE GENOVIA INDUSTRIES	MAITRE LEILA ATAYALLAH
SOCIETE AMG SCHOOL	MOHAMED HEDI BARHOUMI	ESPACE MED AMEUR AYACHI
SMTTP	SOCIETE HAWARIZ	SOCIETE LAKHRACH DE VENTE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION
SOCIETE DE CONSTRUCTIONS IMMOBILIERES DE TUNISIE SCIT	IMMOBILIERE RICHELIEU	SOCIETE HUILERIE LA GAZELLE

MOHAMED RAOUAFI (CHEZ SABER)	SOCIETE WORLD AMUSEMENT COMPANY	NIZAR TABBOUBI
STE GAZELLE PLAST	DHAHER LOUHICHI "MESS"	MOHAMED BEN ABDELKARIM BEN OTHMEN
HORIZON MHIRI TRADING COMPANY	RAD	STE BILEL KHACHA IMPORT
STIM	SOCIETE P.I.A.F	NADIA ARFAOUI "REINA JUICE"
FATHI KOUKI	ADEL BEN MILED	STE OMEGA EDITION
HECHMI MAGHRAOUI	AHMED KRIAA "ACTIV-DOMOTIC"	COMPTOIR HYGIENE/ ALI MEDDEB
SOCIETE EL OUEDIEENNE	STE FADHLOUN DE CUIR	SOCIETE RISA PUB
STE BERGAOUI REFRIGERATION	STE MONDIAL FRIGO	STE GENERALE DE BATIMENT DU CENTRE
WIZZLABS	STE IDEALE DES TRAVAUX PUBLICS	G.Z TRADING
SOCIETE WEMONETIZE	FATHI HAJJI	STE EL AMEL DE GESTION ET CONSULTING
SABRI LAAMIRI	STE KACEM D'ELECTRICITES ET SERVICES "SKE"	SOCIETE EXADIL
SYNDIC DES COLOCATAIRES DE L'IMMEUBLE SARRA	LACERAMIC	KAMEL DRIDI
STE STREAMERZ	ADAM RENT A CAR	JOUDA BEN SAIDA
STE GENERAL METAL	SOPAT	SOCIETE INTERNATIONALE DE COMMERCE
STE ALPHA SERVICE & TRAVAUX	OMAR GARGOURI "ASSURANCES LLOYD"	SOCIETE SERVIPUB
COMMERCE ANIS BEN HLIMA SKHIRI	SOCIETE WALA DE COMMERCE INTERNATIONAL	STE SCHOOL DISTRIBUTION
STE PISCINE ET EQUIPEMENT AQUATIQUE	STE ENNAJAH DU BATIMENT ET TRAVAUX DE PEINTURE	STE ADVANCED AQUACULTURE TUNNISIENNE
"A2S" AUTOMATION SYSTEMS AND SUPERVISION	STE IMMOBILIERE ELMESKEN ELANIK	STE STATION DE CARBURANT IDOUDI
SOFINEL	MONJI HAFSA (MARBRERIE)	HABIB MHENNI
NAJIA AKARI	NABEUL 2 LISTE AU COEUR DE LA TUNISIE	STE SAHA VITAMINS
SGMC	RESIDENCE ANISSA	ABDESSALEM DHRAIEF COMMERCE
FM SERVICES	STE APRO	RACHID NEBTI
SOCIETE TECHNO CONFORT	SZ SOCIAL	STE TUNISIE AUTOROUTES (ASSURANCE GROUPE)
MOHAMED JIHED ANDOLSI	NEJLA HAMMAMI " LES PROFESSIONNELS DES ASSENCEURS "	HICHEM MALLAT
SMC	KAIS BEN MOHAMED SETTI	STE SWAYEH ET FILS DE COMMERCE EN GROS

STE COMPTOIR SCOLAIRE ET BUREAUTIQUE	WS INFORMATIQUE	STE POWER TEX (LIQUIDATEUR MOUIN JRAD)
SAW TELECOM	MOHAMED MHIRI - MESTER SECURITY-	SOCIETE GROUPEMENT D'EQUIPEMENT ET DE SERVICES TELEMECANIQUE
BEBE KIDS	SAMEH BEN OTHMEN	CHOKRI BOUAAFIA
SOCIETE CHAKER BELAID & CIE	SOCIETE CIVILE PATRIMONIA	MOHAMED AMINE BALTI
SOCIÉTÉ DAMYA COMPANY	VALLOZE	STE GRAMI
STE OXYGENE VOYAGES	NADER ANNABI (Liquidation Sté J.C.K)	ALI IBN AYEDI CHEMEK
KSARTEX	CELEST TRADE	ARBIA KHALDI EPOUSE GALAA
STE DIAMOND COSMETICS	SOCIETE AFAREX	STE MISSAOUI ASCENSEUR
SOCIETE LABINET	DAKHLI TRAVAUX PUBLICS "DTP"	UNIVERSAL ENGINEERING ELECTRICITY
DR FARES SEFFEN	MAOUIA BEN SALAH	MOHAMED GASSOUALA
SOCIETE REMAG	SABER ELLOUMI "E.T.T.M"	STE KAIS RENT A CAR
STE PALAIS DU SAVOIR	SOCIETE KHALED CONFORT "SKC"	STE INTERNATIONAL SALES INCORPORATED
STE AMIS MOTEURS	STE LELLA FATMA EL BEYA	CRECHE&JARDIN ENFANTS &GARDERIE CHIBOUBE SOUHEILA
CHOURA ABDESSATER	MOHAMED KHOUALDIYA	INES SAID - SALON DE THE "DAVIDSON"
STE ELOUKHOUA INFRASTRUCTURE ET TRAVAUX -SOIT-	SQUARE BUSINESS	SOCIETE UNIVERS ACCUEIL
AMEL HIZAOUI	WORD PACKS	ZINA BALGHOUTHY
HAMZA BARHOUMI	STE DENIM&GO	STATION BEIZIG SERVICE
MOULDI TABOUBI	THETA Hôtel RIVIERA	ALAEDDINE BEN AMMAR DHIBI
GOLDEN HOUSE	AIS	

2026R02863BCFA5